

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_3668_CC
PROLONGATION ARRETE 2842- 2022
TRAVAUX : RENOUELEMENT BT POUR LE
COMPTE D'ENEDIS-
DU 06 OCTOBRE 2022 AU 16 NOVEMBRE 2022
RUE BONDOR
RUE EMMANUEL LIAIS (BASE DE VIE)
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la Sté Inéo/Equans pour le
compte de Enedis en date du 06 OCTOBRE 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 06 OCTOBRE 2022 AU 16 NOVEMBRE 2022 DE 8H00 A 17H00

ARTICLE 1^{er} - RUE BONDOR-VOIR PLAN EN ANNEXE

La rue sera barrée au droit des travaux, le temps des opérations-

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans la rue, le temps des opérations.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).

ARTICLE 2- RUE EMMANUEL LIAIS - VOIR PLAN EN ANNEXE-

Le stationnement de tous les véhicules (sur trois emplacements PMR) seront interdits et réservés à l'Éts Equans pour la mise en place de sa base de vie- le temps des opérations.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

Numéro SIRET entreprise : 552 046 955 060 65

ARTICLE 3 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 4 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté Inéo/Equans (260 rue des Noisetiers 50110 Cherbourg en Cotentin), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier.

Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 6 octobre 2022,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**

Lejeune

géoportail Rue Emmanuel Vais (2)

Chantier Rue Bondor



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 37' 35" W
Latitude : 49° 38' 21" N

Demande de réservation de 4 à 3 places de stationnement
pour installation de la base de...

↳ voir avec Besoit lors de l'ICP...



Localisation : Rue BONDOR

Type de travaux: Renouvellement BT Etude 2

Poste : LYCEE GRIGNARD N° 50129P0057

Affaire Ingépiglot : DB22/043931

Affaire MOA Pilot : 2018-013221

Chargé d'étude : Gilles CRUCHON (Tel : 02-31-30-30-49)

Câble en 50Cu venant du
poste PARKING
GAMBETTA à abandonné.

Renouvellement du réseau BT
existant en 50 et 22Cu par un câble
en 3x240² Alu sur 65m repris sur le
câble 3x150² Alu existant venant du
poste RUE EMMANUEL LIAIS

Renouvellement du réseau BT
existant en 50Cu par un câble
en 3x240² Alu sur 125m
protégé par un fusible de 250A.

Légende :

Réseau souterrain : 

Réseau aérien : 

Dépose - Abandon : 

